AGILIANCE
AUDIT

FAMILLES RURALES SANCEY

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 15 RUE TRIDARD - 25 430 SANCEY LE GRAND

Exercice 2024
(01/01/2024 - 31/12/2024)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2024

Établissement de Saône
2 rue de la Croix de Mission 25660 SAÔNE
03 81 25 56 37 - audit@agiliance.fr

Établissement de Vesoul
CS 90232 70004 VESOUL CEDEX
03 84 97 50 00 - audit@agiliance.fr

Établissement de Roche-lez-Beaupré
9 rue de Faltans 25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
03 81 60 52 72 - audit@agiliance.fr

SAS au capital de 15 000 € - SIREN 818 047 987 - APE : 6920 Z - RCS BESANCON - Identification intracommunautaire FR 32 818 047 987
Société de Commissariat aux Comptes inscrite auprès de la cour d'Appel de Besançon et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Besançon-Dijon

FAMILLES RURALES SANCEY

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 15 RUE TRIDARD - 25 430 SANCEY LE GRAND

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Aux membres de l'association,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FAMILLES RURALES SANCEY relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1er Janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant notamment le passage à la nouvelle convention collective ALISFA, l'obtention d'une nouvelle subvention « Bonus attractivité » versée par la CAF et le lancement de l'activité de gestion de la salle de spectacle de la commune.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées ci-après, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son activité. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roche-Lez-Beaupré, le 3 Juin 2025
Le Commissaire aux Comptes

SAS AGILIANCE AUDIT
Représentée par :
Alexine GOUX, Associée



BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF	BRUT	AMORT.	NET 24	NET 23	PASSIF	NET 24	NET 23
IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations	9 193,55 €	5 600,74 €	3 592,81 €	4 856,37 €	Report à nouveau	142 579,93 €	132 667,76 €
					Fond propre investissement	5 500,00 €	5 500,00 €
					Report à nx ss contrôle CCVS	56 948,65 €	41 740,47 €
					Report à nx ss contrôle SIVOS	-1 849,28 €	-5 490,35 €
Cautions	0,00 €		0,00 €	0,00 €			
					Réserves	0,00 €	0,00 €
Autres titres	0,00 €		0,00 €	0,00 €	Résultat de l'exercice	5 651,48 €	28 761,42 €
TOT. ACTIF IMMOBILISE	**9 193,550 €**	**5 600,740 €**	**3 592,810 €**	**4 856,370 €**	***TOT. FONDS PROPRES***	**208 830,760 €**	**203 179,300 €**
CIRCULANT					***PROVISIONS***		
					Provisions pour risques et charges	690,73 €	54,55 €
					DETTES		
Clients et comptes rattachés	21 922,28 €	4 719,66 €	17 202,62 €	17 338,76 €	Dettes fournisseurs	23 302,61 €	24 431,72 €
Autres créances diverses	45 873,65 €		45 873,65 €	54 737,56 €	Autres dettes diverses	1 788,50 €	1 119,45 €
					Dettes fiscales et sociales	33 753,12 €	28 783,28 €
					Dettes financières	0,00 €	0,00 €
Disponibilité	201 149,23 €		201 149,23 €	180 211,86 €	Pdt constatés d'avance	0,00 €	0,00 €
Charges constatées d'avance	547,43 €		547,43 €	423,75 €			
TOT. ACTIF CIRCULANT	**269 492,59 €**	**4 719,66 €**	**264 772,93 €**	**252 711,93 €**	***TOTAL DES DETTES ET PROVISIONS***	**59 534,96 €**	**54 389,00 €**
TOTAL DE L'ACTIF	**278 686,14 €**	**10 320,40 €**	**268 365,74 €**	**257 568,30 €**	**TOTAL DU PASSIF**	**268 365,74 €**	**257 568,30 €**

Familles Rurales Sancey

AGILIANCE AUDIT

Compte de résultat avec SIG

GLOBAL

du 01/01/24 au 31/12/24

FR SANCEY

AGILIANCE AUDIT

COMPTE DE RESULTAT	Réal. N	Réal. N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	2 040,00 €	1 380,00 €
Cotisations différents échelons	2 040,00 €	1 380,00 €
Ventes de biens et de services	159 923,05 €	147 409,01 €
Participation des familles	143 195,05 €	142 087,76 €
Participations diverses	16 728,00 €	1 520,00 €
Part. associations MAD personnel	0,00 €	3 801,25 €
Vente de marchandises	0,00 €	- €
Remise accordée	0,00 €	- €
CAF PSO	0,00 €	- €
CAF PSU	0,00 €	- €
Produits de tiers financeurs Concours publics	165 819,12 €	141 811,18 €
Subvention Bonus Territoire CAF	41 913,85 €	41 913,85 €
CAF MSA PSO	19 056,77 €	15 516,93 €
CAF MSA PSU	93 208,50 €	84 380,40 €
Subvention MSA	0,00 €	- €
Subvention Conseil departemental	0,00 €	- €
Subvention Conseil régional	0,00 €	- €
Subventions autres	11 640,00 €	- €
Produits de tiers financeurs Subventions d'exploitation	106 570,52 €	101 721,28 €
Subventions fonct.CAF	0,00 €	- €
Subventions fonct. Etat	0,00 €	- €
Subvention SIVOS	53 921,84 €	46 781,88 €
Subvention CC Pays de Sancey Bellerbe	52 648,68 €	54 939,40 €
Subventions fonct. Conseil départemental	0,00 €	- €
Subventions fonct. Conseil régional	0,00 €	- €
Subventions fonct. diverses	0,00 €	- €
Produits de tiers financeurs Ressources liés à la générosité du public	0,00 €	- €
Dons legs Mécénat	0,00 €	- €
Reprises sur amortissements, dépréciation, provisions et transfert de charges	310,66 €	18 352,08 €
Quote part de sub. equipement	0,00 €	- €
Transferts de charges Chorum CPAM	0,00 €	651,24 €
Autres transferts de charges d'exploitation	0,00 €	13 670,18 €
Reprises sur provision	310,66 €	4 030,66 €
Utilisation des fonds dédiés	0,00 €	- €
Autres produits	112,75 €	94,92 €
Produits divers de gestion courante	5,93 €	7,18 €
UDAF Fds special	106,82 €	87,74 €
Total I	434 776,10 €	410 768,47 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 927,80 €	1 304,10 €
Cotisations différents échelons.	1 927,80 €	1 304,10 €
Achats	20 661,24 €	19 895,28 €
Alimentation Boisson	4 831,20 €	4 303,33 €
Fournitures d'activites	3 550,22 €	2 796,82 €
Fournitures d'entretien	1 910,78 €	2 723,75 €
Couches	903,82 €	- €
Eau Electricite	3 670,12 €	3 435,13 €
Combustibles et Carburants	3 596,00 €	4 080,01 €
Fournitures diverses	2 199,10 €	2 556,24 €
Achats de marchandises	0,00 €	- €
Remises accordées	0,00 €	- €
Autres achats et charges externes	156 597,44 €	134 309,63 €
Sous traitance repas	63 749,18 €	61 388,14 €
Loyers et charges locatives locaux	0,00 €	- €
Locations	2 992,28 €	354,90 €
MAD locaux	17 899,80 €	17 312,88 €
Entretien et réparation	2 940,33 €	2 151,43 €
Prime d'assurance	323,62 €	303,62 €
Services extérieurs divers	0,00 €	- €
MAD du personnel	33 767,43 €	33 687,26 €
Programme pedagogique	3 367,20 €	2 775,11 €

Honoraires	23 495,78 €	8 339,22 €
Transports	810,00 €	2 182,50 €
Hebergement	0,00 €	- €
Reception restauration	923,33 €	832,59 €
Frais de deplacement	1 628,50 €	2 757,63 €
Frais de structure divers	4 699,99 €	2 224,35 €
Impôts, taxes et versements assimilés	1 809,99 €	693,01 €
Taxe sur salaire	0,00 €	- €
Taxe transport	0,00 €	- €
Taxes diverses	1 809,99 €	693,01 €
Salaires et traitements	248 848,43 €	224 700,05 €
Rémunération du personnel	238 851,63 €	215 955,85 €
Frais divers	0,00 €	- €
Medecine du travail	1 804,80 €	1 296,00 €
Formation du personnel	8 192,00 €	7 448,20 €
Dotations aux amortissements et provisions	3 055,88 €	3 789,52 €
Dotation aux amortissements	1 263,56 €	1 204,02 €
Provision charges et risques divers	1 156,14 €	2 530,95 €
Provisions depart en retraite	636,18 €	54,55 €
	0,00 €	- €
Autres charges	84,02 €	268,48 €
Charges diverses de gestion courantes	18,02 €	1,08 €
Subventions accordées	0,00 €	- €
Pertes sur créances irrécouvrables	0,00 €	211,40 €
Cotisation UDAF	66,00 €	56,00 €
Total II	432 984,80 €	384 960,07 €
1- RESULTAT D'EXLOITATION (I-II)	**1 791,30 €**	**25 808,40 €**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers divers	193,28 €	433,87 €
Total III	193,28 €	433,87 €
CHARGES FINANCIERES		
Interets des emprunts	0,00 €	- €
Frais financiers divers	0,00 €	- €
Total IV	0,00 €	- €
2- RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**193,28 €**	**433,87 €**
3- RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**1 984,58 €**	**26 242,27 €**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	12,54 €	2,91 €
Produits sur exercices anterieurs	6 487,08 €	4 012,04 €
Produits des cessions d'él. Actifs	0,00 €	- €
Total V	6 499,62 €	4 014,95 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	0,00 €	841,49 €
Charges sur exercices antérieurs	2 832,72 €	654,31 €
VNC des elements actifs cedes	0,00 €	- €
Total VI	2 832,72 €	1 495,80 €
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**3 666,90 €**	5 510,75 €
Impots sur les bénéfices (VIII)	0,00 €	- €
Impots sur les sociétés	0,00 €	- €
Total des produits (I+III+V)	**441 469,00 €**	**415 217,29 €**
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	**435 817,52 €**	**386 455,87 €**
EXCEDENT OU DEFICIT (résultat net)	**5 651,48 €**	**28 761,42 €**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total	**0,00 €**	**- €**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mise à disposition gratuite de locaux		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
Total	**0,00 €**	**- €**

Je certifie sur l'honneur la sincérité des renseignements indiqués ci-dessus

Fait à Sancey

Le : 18/02/2025

Nom et Qualité du signataire :

Béatrice RENARD

AGILIANCE AUDIT

Familles Rurales Sancey

ANNEXE 2024

Exercice clos le 31/12/2024
Durée : 12 mois

Résultat	5 651 €
Total du bilan	268 366 €

Les notes indiquées ci-après, font parties intégrantes des comptes annuels.

1 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Fr Association de Sancey est une association loi 1901 qui agit pour les familles afin de :

- **Répondre à leurs besoins**
- Les accompagner dans leurs missions d'éducation
- Défendre leurs intérêts

Les activités de l'association se structurent en trois parties :

- Des activités socioculturelles (Carnaval, Brocante ...)
- La représentation et l'animation
- Un accueil de loisir
- Une micro crèche

2 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Ouverture à 7h au lieu 7h30 sur les temps du matin
Ouverture les mercredis à la journée (à l'essai sur une période de 6 mois)
Retour de la dst (en congé mat) CRECHE
Retour de la dst (en congé mat) AL
Lancement de l'activité de gestion de la salle de spectacle de la commune
Passage à la convention ALISFA
Attribution d'une nouvelle subvention : Bonus attractivité

Rappel sur l'affectation du résultat 2023 :

Le résultat dégagé à la clôture de l'année 2023 a été affecté conformément à la décision de l'Assemble générale de la façon suivante :

- Report à nouveau association	9 912,17 €
- Report à nouveau CCVS	15 208,18 €
- Report à nouveau SIVOS	3 641,07 €
	- €
	- €
Total Résultat 2023	**28 761,42 €**

3 EVENEMENT POSTERIEUR DE L'EXERCICE

RAS

4 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
D'une manière générale, le matériel est amorti sur 3 ans, hormis le gros mobilier qui est amorti sur 5 ans et les véhicules sur 7 ans.

La méthode de provision de l'indemnité de départ en retraite a été modifiée afin de permettre un lissage de la provision sur les années restantes à travailler.
La provision est calculée pour les salariés susceptibles de partir en retraite dans 10 ans et est divisée en proportion égale entre les années restants à travailler avant le départ à la retraite.

5 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF

Immobilisations Corporels et Incorporels

Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Installations et agencements	6 317,81 €	- €	- €	6 317,81 €
Matériel de transport	- €	- €	- €	- €
Matériel de bureau et informatique	1 866,90 €	- €	- €	1 866,90 €
Mobilier	- €	- €	- €	- €
Matériel	1 008,84 €	- €	- €	1 008,84 €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	9 193,55 €	- €	- €	9 193,55 €

Amortissements des Immobilisations Corporels et Incorporels

Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Installations et agencements	1 461,44 €	1 263,56 €	- €	2 725,00 €
Matériel de transport	- €	- €	- €	- €
Matériel de bureau et informatique	1 866,90 €	- €	- €	1 866,90 €
Mobilier	- €	- €	- €	- €
Matériel	1 008,84 €	- €	- €	1 008,84 €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	4 337,18 €	1 263,56 €	- €	5 600,74 €

AGILIANCE AUDIT

Etat des Créances

CREANCES	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de cinq ans
Prêts	- €	- €	- €	- €
Cautions	- €	- €	- €	- €
Sous Total	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
Usagers	21 922,28 €	21 922,28 €	- €	- €
Etat et organismes publiques	44 621,96 €	44 621,96 €	- €	- €
Collectivités locales	- €	- €	- €	- €
Autres créances	1 251,69 €	1 251,69 €	- €	- €
Sous Total	***67 795,93 €***	***67 795,93 €***	**- €**	**- €**
Charges constatées d'avance	547,43 €	547,43 €		
Total créances	**68 343,36 €**	**68 343,36 €**	**- €**	**- €**

Charges Constatées d'Avance	**547,43 €**
DEFI AL 01/01/25 au 31/01/25	61,92 €
DEFI Portail 01/01/25 au 30/09/25	312,60 €
DEFI Herbergement SMA 01/01/25 au 30/04/25	63,02 €
Dropbox 01/01/2025 au 21/11/2025	109,89 €

Provisions Dépréciations

Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Provision des comptes clients	3 874,18 €	845,48 €	- €	4 719,66 €
Provision des partenaires	- €	- €	- €	- €
Provision prêts et participation avec droit de reprise	- €	- €	- €	- €
	3 874,18 €	**845,48 €**	**- €**	**4 719,66 €**

Provisions pour Risques et Retraite

Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Provision risque (Avocat AL Oye et Pallet)				- €
Provision retraite	54,55 €	636,18 €	- €	690,73 €
	54,55 €	**636,18 €**	**- €**	**690,73 €**

6 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN PASSIF - €

Subventions d'Investissements

Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Subventions CAF	- €	- €	- €	- €
Subventions et mécénat Crédit Agricole	- €	- €	- €	- €
	- €	- €	- €	- €

- €

Reprise des Subventions d'Investissements

Nature	Solde au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Subventions CAF	- €	- €	- €	- €
Subventions Crédit Agricole	- €	- €	- €	- €
	- €	- €	- €	- €

Etat des Dettes

DETTES	Montant brut	A moins d'un an	Entre 2 et 5 ans	A plus de cinq ans
Dettes financières				
Etablissement de crédit	- €	- €	- €	- €
Sous total	- €	- €	- €	- €
Autres Dettes				
Fournisseurs	23 302,61 €	23 302,61 €	- €	- €
Autres dettes diverses	1 783,07 €	1 783,07 €	- €	- €
Dettes Usagers	5,43 €	5,43 €	- €	- €
Dettes Personnel	20 117,75 €	20 117,75 €	- €	- €
Dettes Associations et fédérations	5,00 €	5,00 €	- €	- €
Sécurité sociale et aut.org. sociaux	13 630,37 €	13 630,37 €	- €	- €
Etat et autres collectivités publiques		- €	- €	- €
Sous total	**58 844,23 €**	**58 844,23 €**	**- €**	**- €**
TOTAL	58 844,23 €	58 844,23 €	- €	- €
Produits constatés d'avance	- €	- €		
TOTAL GENERAL	**58 844,23 €**	**58 844,23 €**	**- €**	**- €**

Produits Constatés d'Avance	**- €**

AGILIANCE AUDIT

Factures Non Parvenues	5 133,02 €
Démat 2024	130,00 €
CAC 2024	4 200,00 €
GAZ ET EAU SMA 12/2024	22,46 €
GAZ ET EAU AL 12/2024	19,70 €
OD CC PAYS DE SANCEY AL 12/2024	23,74 €
OD CC PAYS DE SANCEY SMA 12/2024	28,46 €
ALMERIA REGUL 4T 2024	4,10 €
MAXIMARCHE 12/24 CHOCOLAT	19,93 €
MAXIMARCHE 12/24 VERRES	5,23 €
ECOLE DE LOISIRS	38,00 €
ECOLE DE LOISIRS	38,00 €
ORANGE 11/24	43,90 €
ORANGE 12/24	43,90 €
MAD 2024 MOUGIN NADIA FR Val de Venne	290,00 €
AST25 X2	225,60 €

Répartition des produits liés à l'adhésion Familles Rurales

	Nb adh	Tarif Unit	Montant
Cotisations FD 25	102	18,90 €	1 927,80 €
Cotisation association locale	102	1,10 €	112,20 €
		20,00 €	2 040,00 €

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Elles se décomposent comme suit :

Charges exceptionnelles	- €

Charges sur exercices antérieurs	2 832,72 €
Coté Cour	120,00 €
PHARMACIE SCHAR	8,00 €
PHARMACIE SCHAR	2,40 €
Almeria	17,50 €
rbst BPJEPS POISSON Amandine	2 469,00 €
CC pays de Sancey-Belleherbe 12/23	27,37 €
CC pays de Sancey-Belleherbe 12/2023	27,37 €
REGUL CAF 2022	157,40 €
REGUL PSU 2023 SMA	3,68 €

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils se décomposent comme suit :

Produits exceptionnels	12,54 €
Amazon tresorière bon de reduction	12,54 €

Produits sur exercices antérieurs	6 487,08 €
Collège ERREUR FACTURE DECEMBRE 2023 TROP PAYE	614,40 €
ASP MERTZ AMELIE AIDE APPRENTI 09/2023 A 03/2024	2 000,00 €
CHORUM VUILLEMIN FANNY 14/01/22 AU 18/01/22	67,38 €
CHORUM DECHAUX LEA 20/07/22 AU 29/07/22	114,87 €
CAF PSO 2023 REEL PAUSE MERIDIENNE PERI	2 866,26 €
REGUL CAF PSO 2023 EXTRA	58,31 €
REGUL CAF PSO 2021	613,79 €
REGUL CAF PSU 2022	152,07 €

Quote part subvention investissement viré au résultat	0 €

7 EFFECTIF

Effectif Moyen (en équivalent temps plein)	Personnel salarié	Personnel mis à disposition GEFC
Employés et cadres confondus	7,77	0,39
TOTAL	7,77	0,39

8 EMPRUNTS EN COURS

Pas d'emprunt en cours

9 ENGAGEMENTS EN MATIERE DE DEPART EN RETRAITE

Une provision pour départ en retraite est constituée au titre des salariés succeptibles de partir au cours des dix prochaines années.

10 PROJECTIONS 2025

AGILIANCE AUDIT

11 DETAIL DES SUBVENTIONS

Familles	143 195,05 €
CAF	165 819,12 €
MSA	- €
Communes	- €
Syndicats Intercommunaux	106 570,52 €
Etat	0,00 €
	415 584,69 €

12 LE BENEVOLAT ET LE SOUTIEN DES FINANCEURS AVEC MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MATERIEL ET PERSONNEL

Les bénévoles peuvent être amenés à participer aux conseil d'administration ou aux assemblées générales des associations locales.

AGILIANCE
AUDIT